

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

ARRETE du PRESIDENT

ARRETE N° 15-2023 : DELEGATION DE SIGNATURE
M. Luc DUBET - Ingénieur principal

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE -VENTOUX ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10, conférant au Président le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature et certaines attributions qui lui ont été confiées par l'organe délibérant ;

CONSIDERANT que les services techniques du Syndicat assurent, notamment, des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre interne pour la mise en œuvre des programmes d'investissement de la collectivité ;

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité syndicale il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à M. Luc DUBET, Ingénieur principal exerçant les fonctions de responsable du service Maîtrise d'ouvrage ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma responsabilité et ma surveillance, à M. Luc DUBET pour :

- Délivrer tous ordres de service, établir tous procès-verbaux et procéder aux constats contradictoires nécessaires à l'exécution des contrats de travaux, prestations intellectuelles et services ;
- Valider les décomptes mensuels, les décomptes finaux et factures établis par les entreprises ;
- Rendre les avis techniques sur les demandes d'autorisation du droit des sols transmises par les collectivités adhérentes en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine SOUTHON, responsable du service Maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Madame le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et copie en sera adressée à Madame la Préfète et à Monsieur le comptable du Service de gestion Comptable d'Avignon.

Cheval-Blanc, le 20 octobre 2023

Certifié conforme au registre du Syndicat

Le Président,
Gérard DAUDET



Notifié à l'agent le :
(date et signature)